



DELIBERATION N° 133/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 9H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DES MODES DE GESTION RELATIFS AUX PROJETS D'ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX) ET D'UVE (UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE) POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 26
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 3

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Teed GASPARD, Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER↳ **Procuration** à Gilles ADELSON, Claire CHINON↳ **Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL↳ **Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON↳ **Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR↳ **Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY↳ **Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE ↳ **Procuration** à Seedna DELAR, Sandra TROCHIMARA ↳ **Procuration** à Patrick LECANTE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants et l'article L.1413-1 ;

Vu l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les compétences des Communautés d'Agglomération ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Environnement Déchet en date du 14 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Comité Technique réuni en date du jeudi 16 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en date du 20 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » en date du mardi 21 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau Communautaire lors de sa réunion du mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 133/2021/CACL** sur le principe du choix des modes de gestion relatifs aux projets d'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) et d'UVE (Unité de Valorisation Energétique) pour le traitement des déchets ménagers et assimilés de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N°133/2021/CACL** sur le principe du choix des modes de gestion relatifs aux projets d'ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) et d'UVE (Unité de Valorisation Energétique) pour le traitement des déchets ménagers et assimilés de la CACL.

APPROUVE le recours à un contrat de délégation de service public sous la forme de la concession pour la construction et l'exploitation d'une ISDND et la construction et l'exploitation d'une UVE à titre conditionnel sur une durée de 20 ans.

AUTORISE le Président à lancer et à mener les procédures prévues par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux dispositions de la Commande publique pour la construction et l'exploitation d'une ISDND et la construction et l'exploitation d'une UVE à titre conditionnel sur une durée de 20 ans.

AUTORISE le Président sur ces bases, à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.